Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260619-DE2026636-DE

**Nombre de conseillers :**
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Absents : 0

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 19 juin 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 04/06/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie Maire.

**Etaient présents** : Mmes LEJEUNE, LEROY, DECAMP, CHENOT, DANGLOT,
Mrs GOMES DA COSTA, FLEURY, COUTELET et SAINT-POL

**Absents excusés :** M. LECOMTE donne pouvoir à Madame LEJEUNE
Mme MEYER donne pouvoir à Madame LEROY
**Secrétaire de séance** : Madame Juliette LEJEUNE
Ouverture de séance : 20h00.
**Assistait également au Conseil Municipal Mme Sabine HERBELIN, Secrétaire de mairie**

**DE2026636 - Communauté de Communes des Sablons**
**Convention constitutive de groupement de commandes travaux de signalisation routière horizontale**
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à L.2113-7 et R2332-15

Considérant que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisation les procédures de commande publique ;

Considérant que la Communauté de Communes des Sablons et ses Communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de signalisation routière horizontale, et qu'il apparaît dès lors opportun de constituer un groupement de commande afin de retenir un prestataire commun en charge de la réalisation des travaux de signalisation routière horizontale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

**D'approuver** la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes des Sablons et la Commune de Neuville-Bosc concernant les travaux de signalisation routière horizontale et d'y adhérer ;

**D'approuver** la convention de groupement de commande annexée à la présente délibération concernant les travaux de signalisation routière horizontale ;

**D'autoriser** Madame le Maire à signer ladite convention

Fait à Neuville-Bosc,
Le 19 juin 2026,

Le Maire,

Annie LEROY

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 22/06/2026